

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 11 février 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
Madame la conseillère Martine Labelle
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
Monsieur le conseiller Justin Gagné
Madame la conseillère Sylvie Messier
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
Me Manon Thériault, greffière

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 11 février 2020, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal

2.3 Autorisation de signature - Entente modifiant l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de Saint-Mathieu à celui de Saint-Philippe

2.4 Demande d'aide financière - Carrefour Jeunesse Emploi - Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E - Année 2020

2.5 Autorisation de dépenses - Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2020

2.6 Journées de la persévérance scolaire 2020

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Fin de la période d'essai de la commis de bibliothèque

3.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de madame Stéphanie Dulude au poste d'assistante-greffière

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Tournoi de hockey mineur de Delson - Année 2020

5.2 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat conclu avec BIBLIOPRESTO - Service MesAieux.com

5.3 Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Aidants - Association des bibliothèques publiques du Québec

5.4 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 431 modifiant le règlement 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration

6.2 Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Piste cyclable

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente concernant le Développement domiciliaire du Domaine des Deux Rives

8.3 Avis de motion - Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ; 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ; 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ; 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108

8.4 Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ; 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ; 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ; 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108

8.5 Avis de motion - Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 3) de réduire les dimensions minimales de terrains; 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée; pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18

8.6 Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 3) de réduire les dimensions minimales de terrains; 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée; Pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18

8.7 Adoption - Second projet de règlement numéro 401-36 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone H-31 à même une partie de la zone H-19 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale », « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », « H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus » et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages

8.8 Adoption - Règlement numéro 401-35 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un rapport logements/bâtiment maximal de vingt-quatre (24) logements au lieu de dix-huit (18) ; 2) d'autoriser un nombre d'étages minimal de cinq (5) étages au lieu de quatre (4) ; 3) d'autoriser un nombre d'étages maximal de six (6) étages au lieu de cinq (5) ; 4) de retirer l'application de certaines normes concernant les garages intégrés, les aires récréatives et l'alignement des bâtiments ; pour la classe

d'usage H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus, dans la zone H-29

8.9 Adoption - Règlement numéro 401-37 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de prévoir des normes de lotissement supplémentaires dans les zones H-210, H-211, H-212 et H-306 ; 2) d'autoriser les usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir des normes spécifiques d'implantation et de lotissement dans la zone H-220

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Période de questions

9.4.LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-02-021 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

20-02-022 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020.

20-02-023 Autorisation de signature - Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe désire réaliser un projet de développement connu comme étant le Développement domiciliaire Provençal (Développement) sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce Développement doit se raccorder aux infrastructures d'aqueduc et d'égout situées sur la montée Monette, propriété de la Municipalité de Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale régissant l'utilisation de ces services d'aqueduc et d'égout sanitaire conclue entre la Municipalité de Saint-Mathieu et la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu, afin d'accorder l'autorisation de raccordement à ses conduites de refoulement sanitaire et d'aqueduc, toutes deux (2) situées sur la montée Monette pour la réalisation du Développement, désire s'assurer que les futurs services implantés dans le Développement pourront, au besoin, accueillir les volumes actuellement générés par les rues et les adresses suivantes situées sur son territoire (secteur concerné) soit :

- Paul
- Brossard
- Émile
- rang Saint-André (18, 20, 22, 23, 24)

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir d'une entente de principe sur la capacité d'accueil du Développement et des raccordements du secteur concerné;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le Développement domiciliaire Provençal.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

20-02-024 Autorisation de signature - Entente modifiant l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de Saint-Mathieu à celui de Saint-Philippe

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu le 18 avril 2006 autorisant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de Saint-Mathieu à celui de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modificatrice intervenue entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu le 22 novembre 2007 afin d'augmenter, pour l'usage de Saint-Philippe, la capacité de sa station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modificatrice intervenue entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu le 18 août 2011 visant à permettre à Saint-Philippe de raccorder les citoyens de la montée Monette à la conduite d'aqueduc aménagée par Saint-Mathieu et de procéder à l'installation d'un compteur d'eau aux limites de Saint-Mathieu visant à permettre de déterminer la consommation d'eau des parties et également visant à reconnaître l'engagement mutuel à collaborer l'une avec l'autre pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe désire, dans le cadre de cette entente, raccorder un nouveau développement situé à l'angle du rang Saint-André et de la montée Monette à la conduite d'égout sanitaire de la Municipalité de Saint-Mathieu et raccorder ce même secteur à la conduite d'aqueduc, aménagées toutes deux, dans la montée Monette;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'entente intermunicipale à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente modifiant l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de Saint-Mathieu à celui de Saint-Philippe.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

20-02-025 Demande d'aide financière - Carrefour Jeunesse Emploi - Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E - Année 2020

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Carrefour jeunesse Emploi La Prairie dans le cadre de l'organisation de la 16e édition de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objet de permettre le développement de l'employabilité et le sens de l'entrepreneuriat chez les jeunes participants;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à Carrefour jeunesse Emploi La Prairie dans le cadre de l'organisation de la 16e édition de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 991.

20-02-026 Autorisation de dépenses - Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE cet événement offre des activités de perfectionnement et des conférences sur les sujets d'actualité reliés au monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles se dérouleront à Montréal, les 20, 21 et 22 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse, madame Johanne Beaulac, madame Sylvie Messier, conseillère et monsieur Vincent Lanteigne, conseiller, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le coût de l'inscription est de 775 \$ par membre, taxes non incluses.

D'autoriser la directrice du Service de la trésorerie et des finances à rembourser aux représentants de la Ville, les frais de déplacement et tous autres frais relatifs à la tenue des assises annuelles, sur présentation des pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 332.

20-02-027 Journées de la persévérance scolaire 2020

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire constituent une tribune de choix pour promouvoir la prévention au décrochage scolaire et qu'elles se tiendront simultanément dans toutes les régions du Québec du 17 au 21 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces journées ont pour but de mobiliser et de sensibiliser les différents acteurs à l'importance d'agir tôt et ensemble dans une perspective de soutien des jeunes tout au long de leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative et la persévérance scolaire sont des aspects interpellant tous les acteurs de notre communauté et non seulement le monde scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des orientations de la Politique de développement social du Roussillon consiste à contribuer à la réussite éducative et sociale des jeunes et que la persévérance scolaire en est très souvent un élément incontournable ;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un élément clé dans l'atteinte des objectifs de développement socio-économique et à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Philippe déclare la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la Ville.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

20-02-028 Fin de la période d'essai de la commis de bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Payant a été embauchée au poste de commis de bibliothèque le 27 août 2019 en vertu de la résolution numéro 19-08-187;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de madame Payant se termine le ou vers le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'elle a fait l'objet d'une évaluation de rendement confirmant qu'elle ne rencontre pas les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi de madame Sylvie Payant rétroactivement, en date du 17 janvier 2020.

20-02-029 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de madame Stéphanie Dulude au poste d'assistante-greffière

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés cadres de la Ville, tout employé cadre est assujéti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Dulude a été embauchée à titre d'assistante-greffière à temps partiel le 14 mai 2019, en vertu de la résolution numéro 19-05-106 et à temps plein à compter du 1er janvier 2020, en vertu de la résolution 20-01-005;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminera le ou vers le 6 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dulude a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que madame Stéphanie Dulude soit reconnue employée permanente au poste d'assistante-greffière, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

FINANCES ET TRÉSORERIE

20-02-030 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 23 janvier au 1er février 2020, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
15-01-2020 16-01-2020	M 549 à M 550 et 41312 à 41351	446 664,29 \$
23-01-2020	M 553 à M 554	83 494,47 \$
27-01-2020 29-01-2020 30-01-2020	M 551 à M 552 et 41485 à 41531	45 146,64 \$
01-02-2020	41532 à 41533	14 415,14 \$
TOTAL		589 720,54 \$

20-02-031 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	12-2019		58 161,33 \$	FAG	41550 à 41630
2	01-2020		118 416,46 \$	FAG	
TOTAL			176 577,79 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-02-032 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Tournoi de hockey mineur de Delson - Année 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière de l'Association de hockey mineur Delson/Saint-Philippe pour l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Delson qui se tiendra du 20 mars au 11 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Affilié»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à l'Association de Hockey mineur Delson/Saint-Philippe pour l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Delson pour l'année 2020.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 991.

20-02-033 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat conclu avec BIBLIOPRESTO - Service MesAieux.com

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat conclu entre la Ville et BIBLIOPRESTO.CA par la signature de l'Addendum no.1 au contrat concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de MesAieux.com, une ressource numérique accessible à la bibliothèque ou en ligne en se connectant au portail de la bibliothèque, et destinée à l'ensemble des abonnés de la bibliothèque municipale.

Le contrat est renouvelé pour une durée de trente-six (36) mois allant du 1er février 2020 au 31 janvier 2023.

Ce contrat est d'une valeur de 178,18 \$, annuellement plus les taxes, moins 15 % du montant pris en charge par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour un total de 151,45 \$ annuellement plus les taxes.

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense pour l'année en cours soient puisés à même le poste budgétaire 02 770 00 414 et réservés au budget pour les années 2021, 2022 et 2023.

20-02-034 Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Aidants - Association des bibliothèques publiques du Québec

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'un contrat entre la Ville et l'Association des bibliothèques publiques du Québec, concernant les

conditions et les modalités d'utilisation du programme Biblio-Aidants, destiné à l'ensemble des abonnés de la bibliothèque municipale.

Ce contrat est d'une durée de trois (3) ans s'échelonnant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La valeur de ce contrat, non taxable, se ventile comme suit:

- pour l'année 2020: 153,75 \$ + 0,0072 \$/par habitant;
- pour l'année 2021 : 157,59 \$ + 0,0074 \$/par habitant;
- pour l'année 2022: 161,53 \$ + 0,0076 \$/par habitant.

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense pour l'année en cours soient puisés à même le poste budgétaire 02 770 00 414 et réservés au budget pour les années 2021 et 2022.

AM-2020-01 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 431 modifiant le règlement 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 431 modifiant le règlement 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 431 modifiant le règlement 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements est déposé. Ce projet de règlement a pour objet d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

20-02-035 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses d'un montant de 5 947 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

20-02-036 Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Piste cyclable

CONSIDÉRANT que le début des travaux du prolongement de la piste cyclable est prévue au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la demande doit être faite au plus tard le 21 février 2020 auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet « Prolongement de la piste cyclable entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet » au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

D'AUTORISER le directeur des Services techniques à agir, pour et au nom de la Ville, et à signer tous les documents nécessaires relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

20-02-037 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2020 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-01-29-06	Unifamiliale isolée	1690, route Édouard-VII Lot 6 309 692	Zone H-07	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-004, et ce, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager de la cour arrière soit soumis et approuvé par le Service de l'urbanisme et du développement durable, en vue de la protection de la bande riveraine affectant le terrain.
20-01-29-07	Unifamiliale jumelée	225 et 229, rue Bernard Lots projetés 6 339 121 et 6 339 120	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-005.
20-01-29-08	Unifamiliale jumelée	235 et 239, rue Bernard	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour

		Lots projetés 6 339 119 et 6 339 118		un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-006.
20-01-29-09	Unifamiliale jumelée	245 et 249, rue Bernard Lots projetés 6 339 117 et 6 339 116	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-007.
20-01-29-10	Unifamiliale jumelée	6 et 6A, rue Richard Lots projetés 6 343 432 et 6 343 433	Zone H-312	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-008. Au total, au moins un (1) arbre doit être planté en cour avant entre les deux aires de stationnement.

PERMIS DE RÉNOVATION

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-01-29-12	Unifamiliale isolée	101, rang Saint-André Lot 2 714 292	Zone A-209	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-003.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-01-29-11	Unifamiliale isolée	41, rue de la Rive Lot 2 713 640	Zone H-17	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-009.

20-02-038 Autorisation de signature - Protocole d'entente concernant le Développement domiciliaire du Domaine des Deux Rives

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente concernant le Développement domiciliaire du Domaine des Deux Rives à intervenir entre la Ville de Saint-Philippe et Les Immeubles P. Baillargeon Ltée.

AM-2020-02 Avis de motion - Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ; 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ; 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ; 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ;
- 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ;
- 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ;
- 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

20-02-039 Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ; 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ; 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ; 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 401-38 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ;
- 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ;
- 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ;
- 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108.

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue le 24 février 2020, à 19 h. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le vote est demandé.

Pour : (5) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Sylvie Messier, ainsi que messieurs Vincent Lanteigne, Justin Gagné, Dany Goyette.

Contre : (1) madame Martine Labelle.

Adoptée sur division.

Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Sylvie Messier déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier dans la question qui sera prise en considération, étant propriétaire d'un immeuble dans la zone concernée par la modification réglementaire.

AM-2020-03 Avis de motion - Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 3) de réduire les dimensions minimales de terrains; 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée; pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Lanteigne qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 3) de réduire les dimensions minimales de terrains;
- 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée;

pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

Madame Sylvie Messier s'est abstenue de participer aux délibérations.

Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Sylvie Messier déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier dans la question qui sera prise en considération, étant propriétaire d'un immeuble dans la zone concernée par la modification réglementaire.

20-02-040 **Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 3) de réduire les dimensions minimales de terrains; 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée; Pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 401-39 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 3) de réduire les dimensions minimales de terrains;
- 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée;

Pour la classe d'usage H-1: Unifamiliale dans la zone H-18.

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue le 2 mars 2020, à 19 h. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Madame Sylvie Messier s'est abstenue de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.

20-02-041 **Adoption - Second projet de règlement numéro 401-36 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone H-31 à même une partie de la zone H-19 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale », « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », « H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus » et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 401-36 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone H-31 à même une

partie de la zone H-19 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale », « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », « H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus » et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages.

20-02-042 **Adoption - Règlement numéro 401-35 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'autoriser un rapport logements/bâtiment maximal de vingt-quatre (24) logements au lieu de dix-huit (18) ; 2) d'autoriser un nombre d'étages minimal de cinq (5) étages au lieu de quatre (4) ; 3) d'autoriser un nombre d'étages maximal de six (6) étages au lieu de cinq (5) ; 4) de retirer l'application de certaines normes concernant les garages intégrés, les aires récréatives et l'alignement des bâtiments ; pour la classe d'usage H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus, dans la zone H-29**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-35 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'autoriser un rapport logements/bâtiment maximal de vingt-quatre (24) logements au lieu de dix-huit (18) ;
 - 2) d'autoriser un nombre d'étages minimal de cinq (5) étages au lieu de quatre (4) ;
 - 3) d'autoriser un nombre d'étages maximal de six (6) étages au lieu de cinq (5) ;
 - 4) de retirer l'application de certaines normes concernant les garages intégrés, les aires récréatives et l'alignement des bâtiments ;
- pour la classe d'usage H-5 : Multifamiliale de 7 logements et plus, dans la zone H-29.

20-02-043 **Adoption - Règlement numéro 401-37 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de prévoir des normes de lotissement supplémentaires dans les zones H-210, H-211, H-212 et H-306 ; 2) d'autoriser les usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir des normes spécifiques d'implantation et de lotissement dans la zone H-220**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-37 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) de prévoir des normes de lotissement supplémentaires dans les zones H-210, H-211, H-212 et H-306 ;
- 2) d'autoriser les usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir des normes spécifiques d'implantation et de lotissement dans la zone H-220.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

16 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-02-044 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 45.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière